

Quantités proposées par Groupement Les quantités proposées pour un Groupement de Stockage et pour une société sont égales à 10% de la Capacité en Volume que la société intéressée a déjà acquise au 1<sup>er</sup> février 2012 pour ce Groupement, et dont elle dispose pour le 1<sup>er</sup> mars 2012.

La capacité proposée est limitée à 500 GWh par société au global, pour l'ensemble des groupements.

Aucune capacité n'est proposée sur les Groupements Saline et Sediane B.

Type de produit Volume Additionnel seul, foisonné avec le volume déjà souscrit sur le groupement.

Niveaux de stock minimal et maximal

DATE	Niveau de Stock Minimal	Niveau de Stock Maximal
<b>1<sup>er</sup> avril 2012</b>	0 %	100 %
<b>30 avril 2012</b>	0 %	0 %

Période de validité du produit Du 1<sup>er</sup> avril 2012 6h00 au 1<sup>er</sup> mai 2012 à 6h00

Mécanismes de vente pour le produit Guichet

Prix de vente 0,55 €/MWh/mois

Début de la Vente 2 février 2012 à 10h00 (heure de Paris)

Clôture de la Vente 14 février 2012 à 12h00 (heure de Paris)

Mode opératoire :

- Pour être retenue comme valide par Storengy, une Demande d'Achat Engageante devra :
  - avoir été reçue de manière clairement lisible entre le Début de la Vente et la Clôture de la Vente ;
  - avoir été reçue par fax (+33 1 46 52 32 19) au moyen du modèle, ci-joint, comprenant le formulaire "Déclarations" signé ;
  - comporter au moins une quantité demandée, exprimée en GWh toute décimale étant ignorée, dans la limite des quantités proposées, au prix de vente de ce produit ;

Finalisation de la vente

Storengy informera par email les Sociétés participantes des capacités qui leur sont attribuées le 14 février 2012 à 15h00 au plus tard.

**Demande d'Achat Engageante**

*Modèle de fax à envoyer complété et signé au +33 1 46 52 32 19 à l'attention de Mr Sozic ADAM en complément du Formulaire « Déclarations » ci-joint signé*

**SOCIETE** : .....

**Volume Additionnel**

<b>Produit</b>	<b>Prix de vente (*) (Euros/MWh/mois)</b>	<b>Capacité demandée (GWh)</b>
<b>Serene Sud</b>	0,55	
<b>Sediane Nord</b>	0,55	
<b>Serene Nord</b>	0,55	
<b>Sediane Littoral</b>	0,55	

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Date</b>	<b>Signature</b>

**Déclarations**

Je, soussigné(e) ..... dûment habilité(e) à effectuer des déclarations  
relativement à l'objet ci-dessous, accepte, confirme et garantis au nom de  
..... (la « Société ») ce qui suit :

1. La Société est dûment constituée comme société, opère légalement en conformité avec la législation s'appliquant à elle (et, si pertinent en vertu de ladite législation, est en règle celle-ci) et agit à des fins commerciales ;
2. La situation financière de la Société est saine, la Société est capable de régler ses dettes à échéance, elle n'est pas insolvable et ne fait pas l'objet d'une procédure de désignation d'un administrateur judiciaire ou d'un liquidateur ;
3. La Société est habilitée à exécuter ses obligations résultant de la Vente et l'exécution de celles-ci a été dûment autorisée, au besoin, par toute décision requise des instances de la Société. Ces obligations (y compris tout avenant ultérieur) constituent pour la Société des obligations légales, valides et inconditionnelles, qui lui sont applicables conformément à leurs termes, sauf en cas de limitation d'une telle application en vertu de la législation applicable en matière de faillite, d'insolvabilité, de réorganisation ou toute autre loi similaire ;
4. Les obligations de la Société résultant de la Vente (i) n'entrent pas en conflit avec, n'enfreignent ni ne violent aucune loi applicable à la Société, aucune stipulation de ses statuts, aucune décision ou jugement d'un tribunal ou de tout autre organisme public qui lui est applicable, ni aucun contrat ou convention auquel elle est partie ou par lequel elle est liée, ni (ii) ne constituent un manquement aux termes d'un contrat ou d'une convention auquel elle est partie ou par lequel elle est liée ;
5. Les obligations de la Société aux termes de la Vente n'exigent pas d'elle l'obtention d'un quelconque agrément, autorisation, mesure, dépôt ou notification de la part d'un quelconque organisme public ou de toute autre personne compétente, ni une inscription auprès d'un, ou la remise d'une notification à, un quelconque organisme public ou toute autre personne compétente, en vertu des termes d'une loi, d'une convention ou d'un contrat auquel elle est partie ou par lequel elle est liée, ou si c'est le cas, que lesdits agrément, autorisation, mesure, dépôt ou notification ont été dûment obtenus, pris ou effectués et sont pleinement valides et applicables ou seront obtenus, pris ou effectués dans les délais requis ;
6. La Société n'est pas entrée en collusion et n'entrera pas en collusion avec d'autres sociétés au sujet de la Vente en vue d'obtenir un avantage (par exemple mettre en accord leurs Demandes d'Achat Engageantes, leurs comportements, leurs stratégies lors de la Vente) ;
7. La Société accepte que toutes les actions réalisées par elle ou en son nom soient considérées comme ayant été réalisées en France ;
8. La Société déclare avoir pris connaissance des clauses et conditions relatives au Contrat d'Accès au Stockage telles que publiées par Storengy sur son site Internet et s'engage à prendre connaissance des Conditions Particulières. Si la Société est intéressée par un Volume Additionnel lors de cette Vente, elle accepte d'être liée par lesdites clauses et conditions. Elle s'engage à signer un Contrat d'Accès au Stockage conformément à ces clauses et conditions **au plus tard le 20 mars 2012**;
9. Dans le cas où la Société dispose ou souhaiterait disposer auprès de Storengy, de capacités de stockage distinctes de celles qui lui ont été attribuées au titre de la vente, la Société accepte une gestion opérationnelle commune de l'ensemble de ces capacités ;
10. La Société a accepté et validé les termes du Formulaire à titre personnel (et non en qualité d'agent ou en toute autre capacité, fiduciaire ou autre) ;
11. La Société comprend pleinement et accepte que la Demande d'Achat Engageante faite au cours de la Vente soit engageante à titre irrévocable.

**12. Toutefois, si la Société estime n'être pas intéressée pour signer un Contrat d'Accès au Stockage, elle a la possibilité de se rétracter jusqu'au 15 mars 2012, en le signifiant par fax au moyen du modèle joint « Formulaire de rétractation ». Dans ce cas, la Société accepte de payer à Storengy une indemnité égale à 0,11 euro par MWh pour chaque MWh faisant l'objet de rétractation, selon les conditions de l'Article 11 des Conditions Générales d'Accès au Stockage telles que publiées par Storengy sur son site internet.**

Ce Formulaire est régi par, et doit s'interpréter conformément à la législation française.

Nom	Fonction	Date	Signature

**Formulaire de rétractation**

**Concerne la vente de Volume Additionnel sur Avril 2012, du 2 au 14 février 2012**

*Modèle de fax à envoyer complété et signé au +33 1 46 52 32 19 à l'attention de Mr Soizic ADAM*

**SOCIETE :.....**

Produit	Capacité demandée sur avril 2012 lors de la vente du 2 au 14 février 2012 (GWh)	Capacité faisant l'objet d'une rétractation (GWh)
Serene Sud		
Sediane Nord		
Serene Nord		
Sediane Littoral		

**La rétractation ne peut avoir lieu que jusqu'au 15 mars 2012 inclus.**

**La rétractation donne lieu au paiement à Storengy par la Société qui en fait la demande d'une indemnité de 0,11 €/MWh pour chaque MWh faisant l'objet d'une rétractation, selon les conditions de l'Article 11. Facturation et conditions de paiement des Conditions Générales d'Accès au Stockage, telles que publiées par Storengy sur son site internet.**

Nom	Fonction	Date	Signature